




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-566**

**Séance publique du**

**15 décembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc178830-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE TÉLÉPHONIE (2 LOTS) -  
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2015

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE TÉLÉPHONIE (2 LOTS) - SIGNATURE DU MARCHÉ- Décision du Conseil

La fourniture de terminaux de téléphonie est à renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 9 juillet 2015.

Il s'agit d'un accord-cadre avec minimum et maximum annuels conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum) par lot et comportant 2 lots :

- 01 Fourniture de postes téléphoniques analogiques, numériques et de télécopieurs
- 02 Fourniture de postes GSM tri bande voire quadri-bande, 4G, voire 5G débloqués (compatible tout opérateur)

Intitulé	Minimum annuel	Maximum annuel
LOT 1	4 000 € HT	20 000 € HT
LOT 2	5 000 € HT	40 000 € HT

Chacun des lots fera l'objet d'un accord-cadre. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de sa notification au 31/12/2016. Il peut être reconduit 3 fois par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence N°2015-34 EJ a été adressé le 9 juillet 2015 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

Site Mairie..... 9/07/2015  
Site Achat Public.....9/07/2015  
B.O.A.M.....9/07/2015  
J.O.U.E .....14/07/2015

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 14 septembre 2015 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 4 plis version papier et 2 plis dématérialisés.

Il convient de noter qu'une douzaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

1- Prix des prestations:100%

Au cours de la séance du 25 novembre 2015, les membres de la Commission ont décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par les trois candidats suivants :

Pour le lot 1 :

- GAIA COM pour un montant estimatif effectué sur catalogue de 2 246.92 € TTC;
- ONE DIRECT pour un montant estimatif effectué sur catalogue de 2 255.29 € TTC;
- SIGNORET pour un montant estimatif effectué sur catalogue de 2 272.91 € TTC.

Pour le lot 2 :

- ce lot a été déclaré sans suite pour intérêt général dans le souci de la Ville de revoir le cahier des charges compte-tenu des incertitudes ayant affecté la consultation. Un accord-cadre sera relancé ultérieurement sur ce sujet.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres, marchés subséquents et tous les documents s'y rapportant, relatifs au lot n° 1 "Postes téléphoniques analogiques, numériques et de télécopieurs " de la fourniture de terminaux de téléphonie avec les sociétés GAIA COM - ONE DIRECT - SIGNORET pour montant annuel minimum de 4 000 € HT et un maximum annuel de 20 000 € HT.



DL.2015-566 - ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE  
TÉLÉPHONIE (2 LOTS) - SIGNATURE DU MARCHÉ-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



